



Section Académique de Bordeaux

## Déclaration des élues du SE-UNSA lors de la CAPA Notation et Hors Classe des certifiés, le jeudi 04 juin 2015

Le SE-UNSA prend acte de la réouverture des négociations Fonction Publique avec de nouvelles propositions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Nous attendons dorénavant ces nouvelles propositions qui seront d'autant plus regardées par les agents publics qu'elles coïncident avec l'annonce du maintien du gel du point d'indice dans un contexte confirmé par l'INSEE de baisse de leur pouvoir d'achat.

De ce fait, une promotion, en particulier une promotion à la Hors Classe, reste la seule possibilité pour les enseignants, de répondre en partie à la baisse du pouvoir d'achat toujours plus importante.

Aussi le SE-UNSA rappelle que la Hors Classe a été créée justement pour la revalorisation des corps. Il revendique donc :

- une augmentation du taux de promotions pour atteindre à terme 15% de la classe normale,
- le retour à des modalités d'accès établies sur des critères clairs et objectifs, qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors classe en fin de carrière.

Tous les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon doivent pouvoir prétendre à la hors classe. Nous demandons, à nouveau, que l'avis "extrêmement favorable" soit réservé prioritairement aux collègues partant à la retraite et à ceux du 11<sup>ème</sup> échelon.

Dans cette optique, nous soumettrons des propositions pour des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon proche de la retraite.

En l'état actuel du barème, nous voudrions par ailleurs pointer l'une des iniquités concernant la prise en considération de la reconversion : 5 points pour changement de discipline, aucun pour changement de corps.

Pour le SE-UNSA, nous, PLP, certifiés, agrégés, professeurs d'EPS, CPE, professeurs des écoles, faisons le même métier et devons avoir la même reconnaissance.

Nous sommes réunis pour examiner également la campagne de notation administrative des certifiés pour l'année 2014-2015.

Nous souhaitons rappeler que la possibilité d'examiner la notation ne résout pas toutes les situations.

- **L'appréciation qui accompagne la note ne peut pas être contestée, ni modifiée.** Or, elle peut ne pas correspondre à l'évolution de la note. Par ailleurs, elle peut ne pas cadrer avec la réalité vécue et ressentie par les collègues, provoquant ainsi un malaise, voire des difficultés morales et psychologiques.
- **Les situations personnelles et les interruptions de service** (congés maladies, parentaux, maternité, formation) sont susceptibles d'appréciations très variables par les chefs d'établissement: Certains sont enclins à en tenir compte, d'autres non.

Pour le SE-UNSA, l'évaluation doit donner confiance, être utile à l'enseignant et l'aider dans l'exercice de son métier.